L'UFC-Que Choisir s'attaque au cartel des SMS

L'association de défense des consommateurs dénonce le prix arbitrairement élevé des SMS. Elle saisit le Conseil de la concurrence et accuse les trois opérateurs d'abus de position dominante collective.

« Cartel, n.m. : forme de concentration horizontale où de grandes entreprises juridiquement et financièrement indépendantes ayant des activités comparables s'entendent en vue de contrôler la concurrence et le marché. » C'est sur la foi de cette définition du Robert que l'UFC-Que Choisir dénonce le cartel formé selon elle par Orange, SFR et Bouygues Télécom sur le marché des SMS.

L'association a annoncé mardi matin avoir déposé plainte auprès du Conseil de la concurrence contre les trois opérateurs de téléphonie mobile pour « abus de position dominante collective » , une procédure rare mais qui existe bien.

L'association de défense des consommateurs a étudié en détail les pratiques tarifaires des trois acteurs sur les SMS. Conclusion : une absence de réelle concurrence et des offres similaires rendent le consommateur captif et génèrent un « niveau de marge démesuré et un bénéfice illégitime » , selon Alain Bazot, président de l'UFC-Que Choisir...

Suite de l'article : 01net.com

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 27 novembre 2003
Consultable en ligne : http://archives.cafeduweb.com/lire/3764-l039ufc-que-choisir-attaque-au-cartel-sms.html